



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livret A

Question écrite n° 64308

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de remplacement du livret A par la carte postépargne à La Poste. En effet, de nombreux usagers, en particulier les personnes âgées dans les zones rurales, ont l'habitude d'effectuer leurs opérations courantes aux guichets des bureaux de poste ou par l'intermédiaire du facteur. Pour ces personnes, la disparition du livret A représenterait un bouleversement dans leur vie quotidienne. De plus, le milieu rural est encore faiblement équipé en distributeurs ; l'accès aux distributeurs automatiques requiert donc des déplacements que la mobilité réduite des personnes âgées ne leur permettra pas forcément d'effectuer. En conséquence, il souhaiterait connaître son sentiment sur cette question et il lui demande si La Poste entend laisser le choix aux usagers d'opter pour le livret A ou la carte post-épargne.

Texte de la réponse

Le remplacement du Livret A physique par l'offre « carte Postépargne + relevés » est laissé au choix du client, qui décide de garder ou non son livret physique. Il est cependant important de souligner que l'offre Livret A dans sa version moderne a pour vocation d'améliorer le service aux clients. Tout en conservant les modalités d'utilisation du Livret A physique au guichet (retrait, versement...) la formule moderne offre davantage de disponibilité grâce à la carte (possibilité de réaliser des retraits dans les distributeurs de La Poste 7 jours sur 7, 24 heures sur 24). Elle permet également une gestion simplifiée de l'épargne avec l'envoi de relevés à domicile détaillant les opérations (versement, retrait, virement de prestations, inscription des intérêts...).

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64308

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4206

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4937